

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
le : .....8/11/2010.....  
Et publication ou affichage  
du : .....16/11/2010.....  
.....



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**

**Séance du 27 octobre 2010**

Hôtel de Ville Salle du Conseil Municipal à Saint Christol

**DELIBERATION n° 5-27-10-2010**

**Objet : transfert du siège social du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or**

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL Joëlle JENIN – VIGNAUD	présent excusée procuration à Pierre ADOUE	Rogé ANDREO Pierre ADOUE présent
	René CHALOT Marie LEVAUX Michel MARTIN Alain AQUILINA	présent présente  excusé procuration à Jacques HELSEN	Philippe LAVAL Bernard GANIBENC Cyril ROUQUETTE Jacques HELSEN présent présent présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE		Jacques GRAU présent
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES Jean Michel ROUX Richard PITAVAL Fabrice PECQUEUR	présente présent présent présent excusé procuration à Roger MONTIEL	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ Robert PISTILLI Patrick LAOUT Cathy POHL présent
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ Luc CLAPAREDE Yvon PELLET Alain BARRANDON	présent présent présent excusé procuration à Joël RAYMOND	Jean Pierre COULET Laurent JAOU Gilbert PASTOR Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	excusé procuration à Yvon PELLET	Pierre DUDIEUZERE

	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon PRADEILLE	présent	Christian JEAN	
	Jean-Marcel CASTET		José SOROLLA	
	Michel GUIBAL	excusé procuration à Yvon PRADEILLE	Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER	Excusé procuration à Lionel LOPEZ	François LIBERTI	
	Monique PETARD	excusée procuration à Claude BARRAL	Frédéric LAFFORGUE	excusé

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Depuis la restructuration des services, avec l'arrivée d'un directeur et d'une secrétaire, l'ensemble des activités techniques et administratives du SYMBO est regroupé sur les bureaux de Lunel.

Le Président demande au Comité syndical de délibérer pour le changement du siège social à l'adresse suivante : 130 Chemin des Merles 34400 Lunel.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur du transfert du siège social du SYMBO à Lunel.

Fait et délibéré à Lunel, le 27 octobre 2010

**Pour extrait conforme.**

Le Président,

Claude BARRAL.